

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°22 du 1er Juillet 2010

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 25 juin 2010

Date d'affichage : 25 juin 2010

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 22 jusqu'à l'approbation du PV du 11 février 2010

18 à partir de l'approbation du PV du 8 avril 2010

Votants : 28 jusqu'à l'approbation du PV du 11 février 2010

23 à partir de l'approbation du PV du 8 avril 2010

L'an deux mil dix, le premier juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, Salle Claire Girard, en séance publique, sous la présidence de Madame Elvira JAOUEN, Maire.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme Elvira JAOUEN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roselyne DROUIN, M. Didier DAGUE, M. Yves RIPOCHE, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, Mme Anne-Claire LE BOLLOCH, M. Amar HADDOU, Mme Maryse MEDDAH, M. Alain WURTZ, M. Pascal HOUEIX, M. The Hung PHAM, Mme Isabelle THENON, M. Christophe PRAS, M. Hussen KEBE, M. Christophe LHARDY, (Mme Joëlle COLLET, M. Antoine VANDAELE, Mme Bénédicte DEREN, M. Christian TAXIL jusqu'à l'approbation du PV du 11 février 2010), Mme Claudine ANDRIOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Francelyse ADAM	avait donné pouvoir à	Mme Isabelle THENON
Mme Marie-France TRONEL	avait donné pouvoir à	M. Pascal HOUEIX
Mme Sandra POPIELUCH	avait donné pouvoir à	Mme Anne-Claire LE BOLLOCH
Mme Séverine AUBERT	avait donné pouvoir à	Mme Elvira JAOUËN
Mme Linda HELLA	avait donné pouvoir à	M. Didier DAGUE
Mme Régis GENET	avait donné pouvoir à	M. Christian TAXIL

Absente :

Mme Monique HERVE

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Isabelle THENON a été désignée secrétaire de séance.

La Maire procède à l'appel des conseillers à 20h30.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal et annonce qu'une note relative à la mise à jour de l'état du personnel est mise sur table.

01 – Installation d'une conseillère municipale et donner acte du nouveau tableau du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Claudine Andriot en qualité de conseillère municipale siégeant en cette qualité en séance du 1^{er} juillet 2010 et du nouveau tableau du conseil municipal.

Approbation du procès verbal des conseils municipaux des 11 février et 8 avril 2010

Le procès verbal du 11 février 2010 est adopté à l'unanimité, par 28 voix pour.

Après quelques corrections, le procès verbal du 8 avril 2010 est adopté à l'unanimité par 23 voix pour.

02 – Fixation de l'indemnité des élus

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par **22 voix pour et une non participation (Mme Claudine ANDRIOT)** approuve le nouveau tableau de répartition des indemnités.

03 – Donner acte des décisions prises par le Maire

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire (n°2010-20 à 2010-25).

04 – Modification de la délégation au Maire pour la signature des marchés publics

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par **23 voix pour**, donne pouvoir à Madame la Maire pour prendre toute décision concernant la signature d'avenants relatifs aux marchés et accords cadres.

05 – Eclairage public – valorisation des travaux réalisés par la CACP auprès du SMEGTVO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par **23 voix pour**,

- approuve le principe de signature d'une convention avec la CACP,
- approuve la convention présentée,
- autorise Madame la Maire à le signer la convention avec la CACP.

06 – Tarification des interventions des agents municipaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par **23 voix pour**, arrête les tarifs suivants :

TARIFS	JOUR	NUIT	DIMANCHE / FERIES
AGENT DE POLICE MUNICIPALE	18 €	36 €	30 €
AGENT DU SERVICE CADRE DE VIE	14 €	27 €	22 €

07 – Marché de restauration – adhésion de la commune à un groupement de commande

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par **23 voix pour**, décide :

- d'approuver la mise en place d'un groupement de commandes et le projet de convention entre les communes de Courdimanche, Eragny sur Oise, Jouy Le Moutier, Menucourt Puiseux-Pontoise et Vauréal
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'adhésion au dit-groupement, et à lancer la procédure d'appel d'offres pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide,

- de désigner comme représentant de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement de commande, Monsieur Xavier COSTIL en tant que titulaire, et Monsieur Pascal CRAFFK comme suppléant.

08 – Marché de collecte des ordures ménagères : adhésion de la commune au groupement de commandes

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, par 23 voix pour**, décide :

- de valider le choix de la formule intégrée visée à l'article 8 VII 1° du Code des marchés publics,
- d'accepter la création d'un groupement de commandes réunissant les communes de Boisemont, Cergy, Courdimanche, Puiseux-Pontoise, Neuville sur Oise, Vauréal, Jouy-le-Moutier, Eragny-sur-Oise et Menucourt, afin de lancer une consultation pour la passation de marchés de prestations de services portant sur la collecte et le transport des ordures ménagères et des objets encombrants.
- d'autoriser la Maire à signer la convention avec les communes membres du groupement de commandes,
- d'accepter que la commune de Cergy, représentée par son Maire en exercice, assure la coordination du groupement de commandes et le rôle de pouvoir adjudicateur,
- d'accepter que le coordonnateur signe le marché après attribution par la CAO en tant que représentant légal du groupement de commandes,
- d'accepter que le représentant du coordonnateur au sein de la CAO du groupement de commandes préside cette dernière,
- de désigner comme représentants à la CAO du groupement, M. Pascal Houeix, membre titulaire et M. Pascal Craffk, membre suppléant.

09 – Attribution d'une subvention à la Ligue de l'Enseignement et au Festival Jazz au Fil de l'Oise

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, par 23 voix pour**, décide d'attribuer une subvention de :

- 2 500 € à la ligue de l'enseignement
- 3 000 € à l'association du Festival Jazz au Fil de l'Oise.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 65 article 6574.

10 – Rapport 2009 relatif à l'utilisation du FSRIF

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, par 23 voix pour**, prend acte et approuve le rapport présentant les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

11 – Adhésion de la ville à l'association Natureparif « Agence Régionale de la Nature et de la biodiversité d'Ile de France »

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, par 23 voix pour**,

- approuve l'adhésion à Natureparif
- autorise Madame la Maire à signer la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels
- d'inscrire les crédits correspondants au budget, article 6558.

12 – Vente par la commune de Courdimanche de la parcelle cadastrée HI n°317 aux riverains de la Coulée Verte des Grès

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 23 voix pour,

- émet un avis favorable à la vente par la commune de Courdimanche aux riverains de la parcelle cadastrée section HI n°317 d'une superficie de 1 659 m² située entre les copropriétés dites « Les hameaux de Courdimanche-Cergy » et « Les hameaux de Courdimanche » constituant le terrain d'assiette de la Coulée Verte des Grès au prix de 37 € le m² (frais de notaire et de géomètre inclus),
- autorise Madame la Maire à signer les actes afférents à cette affaire.

13 – Prise en charge des frais notariés relatifs à l'intégration des parties communes des Associations Syndicales Libres (ASL) ou assimilés

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 23 voix pour, décide :

- la prise en charge par la Commune de Courdimanche des frais notariés liés à l'ASL Le Domaine des Coudraies, compte tenu des travaux réalisés par l'ASL en 2007, Chemin des Châtaigniers et Chemin de la Tourteraye
- la prise en charge par la Commune de Courdimanche des frais notariés liés à l'ASL Le Village à Courdimanche, à condition que soient réalisés par l'ASL les travaux de remise en état, avant la signature de l'acte de cession.

14 – Intégration des parties communes (voiries, espaces verts et éclairage) des Associations Syndicales Libres (ASL) ou assimilés

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 22 voix pour et 1 non participation (Mme Claudine ANDRIOT) :

- autorise la cession à titre gratuit à la commune des voiries, espaces verts et réseau d'éclairage communs appartenant à l'ASL les Albatros, à l'ASL Le Champ d'Arthur et à l'ASL Les Courtines Sainte-Apolline
- décide de prendre en charge des frais notariés liés à ces cessions par l'ASL les Albatros, l'ASL Le Champ d'Arthur et l'ASL Les Courtines Sainte-Apolline
- autorise Madame la Maire à signer tous les actes afférents à ces cessions.

15 – Convention d'occupation de terrains dans le secteur des grands jardins

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 23 voix pour,

- approuve la convention avec la CACP
- autorise Madame la Maire à signer cette convention.

16 – Passation des marchés de travaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 23 voix pour,

- valide le choix des prestataires pour les marchés suivants :
 - aménagement de sécurité sur voirie
 - rénovation de l'école André Parrain
 - aménagements des jardins familiaux
- autorise Madame la Maire à signer les actes afférents à ces marchés.

17 – Mise à jour de l'état du personnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 23 voix pour, approuve la modification de l'état du personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.

La Maire,

Elvira JAOUËN